Commune de Boulieu-Lès-Annonay - Ardèche

ARRETE N° 2025-033

PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

RUE CHARLES DE GAULLE

(BOULIEU LES ANNONAY)

Le Maire de Boulieu-les-Annonay,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 ; L2212-2 ; L2212-5 ; L2213-1 et L2213-2.
-VU le Code de la Route notamment les articles R411-21-1, R411-25, R411-26, R417-6
-VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
-VU les instructions interministérielles sur la signalisation routière, notamment le livre 1, huitième partie concernant la signalisation temporaire.
-Considérant qu'il faut réserver des places pour permettre l'accès du camion pour le déménagement de Mme Beaugrand.

ARRETE

Article1 **: Interdiction de stationner**

Le 04 avril 2025 au 06 avril 2025, le stationnement est interdit sur les deux places de stationnement rue Charles de Gaulle face à la pharmacie

Article 2 : *La signalisation et pré signalisation seront effectuées par les Services Techniques de la commune.*

Article 3 :
Madame la Directrice Générale des Services, L'agent de surveillance de la voie publique qui sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié annexé au registre des arrêtés municipaux et dont ampliation sera notifiée à :
-Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Annonay
-Services Techniques de la Commune
- Mme Beaugrand

Chacun chargé en ce qui le concerne de sa mise en œuvre.

Fait à Boulieu-Lès-Annonay, Le 03/04/2025

Le Maire
Damien BAYLE

MAIRIE DE BOULIEU-LES-ANNONAY ★ Ardèche ★

Le présent arrêté est un acte administratif et peut être contesté dans les deux mois de sa publication (ou notification si décision individuelle), soit par un recours gracieux en recommandé avec accusé de réception adressé au maire, soit par un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon - 184 Rue Duguesclin à 69003 LYON. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » sur www.telerecours.fr.